

# Creator Doctus (CrD) : une prise de position

Les principaux objectifs du projet Creator Doctus (CrD)<sup>1</sup> sont de sensibiliser le public, de fournir un cadre pour les études de troisième cycle (doctorat)<sup>2</sup> dans le domaine des arts<sup>3</sup> et d'accroître la reconnaissance de la recherche artistique<sup>4</sup> dans et par les arts.

Contexte: La principale mesure prise au niveau européen par les différents ministres de l'éducation à l'occasion de la *Déclaration de Bologne*<sup>5</sup> 1999, suivie en 2005 par les *Principes de Salzbourg* qui visaient à aborder spécifiquement la formation doctorale dans le cadre du processus de *Bologne*, a constitué une avancée notable. Pourtant, 22 ans plus tard, plus de 50 % des pays signataires de la *Déclaration de Bologne* ne reconnaissent toujours pas le troisième cycle de l'enseignement supérieur artistique et, parmi les pays qui le reconnaissent, beaucoup ne le font que s'il est validé par une université « traditionnelle », ce qui présente des inconvénients et des limitations pour le secteur artistique<sup>6</sup>.

Le problème: Pour les arts, un problème crucial dans le développement du troisième cycle se pose lorsque les pays distinguent au sein de l'enseignement supérieur les universités « traditionnelles » et les universités « techniques », souvent appelé le « *clivage binaire* ». Dans cette situation, les arts relèvent généralement des universités techniques et, à ce titre, il leur est interdit de dispenser de manière indépendante des programmes de troisième cycle et de délivrer des doctorats. Cette situation se voit aggravée dans les pays où les arts sont enseignés dans des académies autonomes ou dans des structures universitaires, où le financement de la recherche dans le domaine des arts est encore fortement limité et où la recherche artistique - qui *produit de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension du monde en menant des recherches originales dans et par le processus créatif* - n'est souvent pas reconnue.

La résolution: Nous exhortons donc les ministères, les décideurs, les financeurs et les responsables institutionnels à élaborer des politiques et à mettre en place des structures de soutien appropriées en vue d'aider à :

- établir une culture de la recherche au sein des institutions artistiques;
- intégrer la recherche par la pratique au programme de tous les cycles d'études, afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement et de rendre nos diplômés plus compétitifs au niveau international;
- rendre la recherche explicite dans le contrat du personnel enseignant<sup>7</sup> et lui allouer un temps spécifique<sup>8</sup> pour la mener à bien. Il s'agit donc de permettre le développement professionnel du personnel enseignant et de réévaluer l'accès très restreint au financement de la recherche, qui impacte la qualité de l'enseignement et les ressources disponibles pour les étudiants et influence négativement la culture et les industries créatives.

Il est largement reconnu que les arts et la recherche artistique jouent un rôle majeur et ont un impact<sup>9</sup> considérable sur le discours public, la créativité, l'inclusion culturelle et sociale, l'environnement, l'économie et les affaires, y compris les industries créatives, les politiques publiques, les pratiques professionnelles, la santé publique et, surtout, le bien-être. **Il est donc impératif qu'aux niveaux européen et national, les décideurs politiques, les ministères, les agences d'assurance qualité, les organismes de financement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche soutiennent pleinement le développement du troisième cycle dans les arts, le reconnaissent comme étant au même niveau que les sciences et les humanités et permettent aux arts d'accéder pleinement au financement de la recherche.**

1 Creator Doctus (CrD) est un projet international de trois ans financé par ERASMUS+, auquel participent l'Athens School of Arts (Grèce), l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (France), la Vilnius Academy of Arts (Lituanie), la Glasgow School of Art (Royaume-Uni), la Merz Akademie (Allemagne), la Royal Danish Art Academy of Fine Arts, Schools of Visual Arts (Danemark), la Gerrit Rietveld Academie (Pays-Bas) et l'EQ-Arts International Quality Assurance Agency for the Arts (Pays-Bas), qui élaborent des programmes de troisième cycle.

2 Le troisième cycle (ex. le PhD ou tout autre diplôme de doctorat) du *Cadre général des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur* se réfère au niveau 8 du *cadre européen des certifications* (CEC), dont il est l'équivalent.

3 Les arts créatifs, les arts du spectacle et le design, notamment l'architecture, la danse, le design, le cinéma, les beaux-arts, les médias, la musique, la photographie et le théâtre.

4 Voir la *Déclaration de Vienne* 2019, un document d'orientation commun décrivant les principales caractéristiques de la recherche artistique (RA) <https://societyforartisticresearch.org>

5 Voir la *Déclaration de Bologne* 1999 - <http://www.ehea.info/page-ministerial-conference-bologna-1999>

6 Notamment des superviseurs non artistiques manquant d'expertise dans le domaine des arts et des méthodes et méthodologies de recherche inappropriées.

7 Une grande majorité du personnel enseignant dans les établissements artistiques se compose notamment d'artistes, de designers, de musiciens professionnels en exercice.

8 Un pourcentage du temps contractuel rémunéré (ex. un jour par semaine) ou des congés sabbatiques, etc.

9 Secteurs culturels et créatifs - Commission européenne - <https://ec.europa.eu/culture/cultural-and-creative-sec>